



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20221123-20221121-2-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation publié
sur le site internet le 25 novembre 2022

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu la demande de Monsieur BORY Laurent, représentant de l'entreprise GAEC Au Cœur du Forez,

Considérant que des travaux d'irrigation agricole nécessitent la réglementation de la circulation chemin de Gison, 42610 Saint-Romain-le-Puy,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules au droit du chantier chemin de Gison, 42610 Saint-Romain-Le-Puy sera interdite, du **21 novembre 2022 au 23 novembre 2022**, suivant les besoins de l'entreprise.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit pendant la même période.

ARTICLE 3 : Une signalisation sera mise en place, sous la responsabilité de Monsieur BORY Laurent, 06 74 81 23 87

ARTICLE 4 : En cas de retard dans l'exécution des travaux pour une raison non prévisible, la réglementation ci-dessus établie sera maintenue au-delà de la date fixée à l'article 1 et la signalisation précitée demeurera en place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Monsieur BORY Laurent

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 21 novembre 2022

Le Maire,
Annick BRUNEL



Pour le Maire
Adjoint Délégué

C. SOULLIER